

**PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES  
INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU  
PPOTABLE SUR LA COMMUNE DE GAILLAC**

**Entre :**

**La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**, représentée par son Président Monsieur Paul SALVADOR, autorisé à signer le présent procès-verbal par délibération du Conseil d'agglomération n°217\_2020 en date du 14 septembre 2020 portant délégations du Conseil de Communauté au Bureau et au Président.  
Ci après désigné la « Communauté »

**Et**

**Le Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois**, représenté par son Président Monsieur François VERGNES, autorisé à signer le présent procès-verbal par délibération du comité syndical n° en date du  
Ci après désigné « le Syndicat »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-61 ;

**Vu** les articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'en application de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ».

**Considérant** que la mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.

**Considérant** que ce procès-verbal précise :

- la consistance,
- la situation juridique,
- l'état des biens,
- les travaux réalisés entre 2020 et 2024,
- l'évaluation de la remise en état des biens.

**Il contient dans la mesure du possible un résumé des analyses et observations réalisées par le SATESE ou par le service.**

**Considérant** que ce procès-verbal est un élément préalable indispensable à la constatation comptable de la mise à disposition.

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 – Objet**

Conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe), les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sont exercées par la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Depuis plusieurs mois un travail conjoint a été mené entre la Communauté et le Syndicat afin de rationaliser l'organisation des compétences eau potable et assainissement (assainissement collectif et assainissement non collectif) sur le territoire de la Communauté.

Dans ce cadre, le Syndicat a souhaité se doter de nouvelles compétences (assainissement collectif et assainissement non collectif).

Cette évolution s'inscrit ainsi dans le travail engagé depuis plusieurs années par les élus du Syndicat, visant à offrir aux usagers une offre de services de proximité, capable de répondre aux enjeux à venir.

A ce titre la Communauté a acté le transfert au Syndicat des compétences eau potable et assainissement (collectif et non collectif) de la commune de Gaillac.

**Ainsi, en vertu de l'article L1321-1 du CGCT, doivent être transférés les biens immeubles et meubles affectés à ces compétences. Le présent procès-verbal décrit les conditions de mise à disposition de ces biens.**

## **Article 2 – Désignation et état des biens**

La Communauté met à la disposition du Syndicat les biens ci-dessous :

- Hameau de « Boissel »
- STEP de « Longueville »

## **COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

### **2.1. Désignation**

<b>STATION D'ÉPURATION DU HAMEAU DE BOISSEL</b>	
Codes Parcellaires	PD0106
Adresse Cadastre	Lises GAILLAC 81600
Contenances (Limites sur Plan Cadastral)	3 420 m <sup>2</sup>
Superficies (Limites Visibles des Bornages)	3 419 m <sup>2</sup>

## 2.2. Composition

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID : 081-200066124-20251211-468\_2025DP-AR



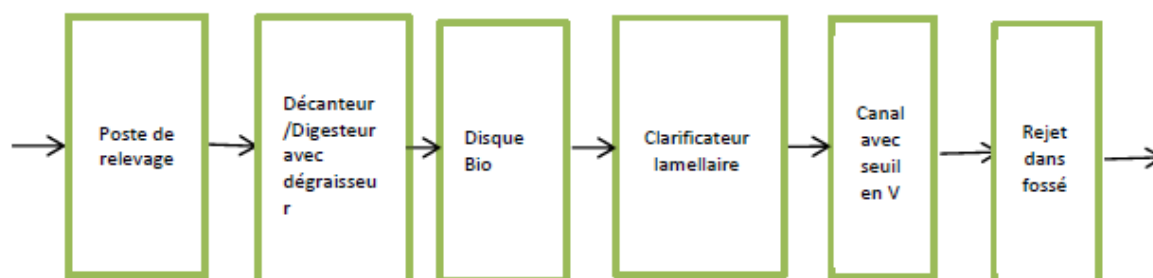
### Biens mis à disposition

#### Situation :



Code SANDRE Station :	0581099V003
Capacité :	200 EH
Date mise en Service :	28/06/2002
Exploitant :	Veolia – SUD TARN
Rejet / Milieu Récepteur :	Ruisseau des Viars
Constructeur :	SABLA
Déversoir Tête de Station :	Non connu
Gestion des Boues :	Soutirage régulier de boues par camion hydrocureur dans le compartiment clarificateur et transfert vers la STEP de Longueville pour déshydratation.
Filière de Traitement :	DISQUES BIOLOGIQUES

#### Détails de la station/schéma :



## Photos



Entrée de la station



Poste de relevage



Local technique



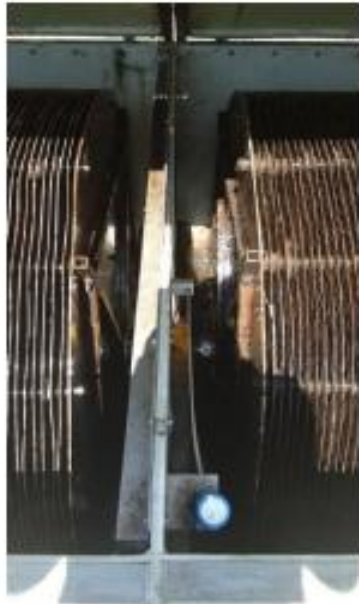
Décanteur/digesteur avec dégraisseur



Dégraisseur statique avec siphon



Disques biologiques + clarificateur lamellaire



Disques biologiques



Clarificateur lamellaire



Canal de sortie

### Description de la station d'épuration

Dispositifs de Sécurité :	Télesurveillance S4W des équipements uniquement (Pas de surveillance du site), complexe clôturé et fermé h 2.2m
Nature des Effluents :	Domestique.
Industriels :	Néant.
<u>Aspects des Ouvrages :</u> RAS installations en bon état.	

Description du réseau d'assainissement	
Type de Réseau :	Pseudo-Séparatif.
Mètre linéaire :	1.4km dont 0 km unitaire.
Nombre de Postes de Relèvement :	1 (entrée STEP).
Nombre de Déversoirs d'Orage :	1 D.O.
Exploitant :	Véolia – EAU CGE
Plan des Réseaux :	Oui
SIG :	Oui
Schéma Directeur Assainissement :	Finalisation de l'étude au 2 <sup>ème</sup> semestre 2025
Annexes jointes du schéma :	Fiche de la STEP et fiche de synthèse communale
<b>Nombre d'habitants raccordés :</b> - 292 (déclaration APE 2024). - 131 abonnements.	

### Dernière visite d'assistance technique du SATESE Interprétation des résultats et observations

#### COMPTE-RENDU VISITE AVEC ANALYSES REALISEE LE 11/12/2024

#### **Contexte :**

Cette visite avec analyses de la station d'épuration de GAILLAC - Boissel a été réalisée par le SATESE le 11 décembre 2024 par beau temps en présence de monsieur LOPEZ Julien, agent Veolia.

#### **Efficacité épuratoire :**

Lors de cette visite un prélèvement ponctuel d'eau traitée a été réalisé en vue d'analyses. L'effluent brut est d'aspect chargé. L'effluent traité est incolore et inodore. Les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de bonne qualité.

#### **Réseau :**

Le réseau de collecte est pourvoyeur d'eaux claires parasites qui provoquent de régulières surcharges hydrauliques. Une forte dilution de l'effluent entrant et un lessivage des biodisques peut être observés suite aux périodes pluvieuses. Le traitement peut s'en trouver dégradé. Il est important de limiter ces apports afin de garantir un fonctionnement pérenne de l'installation.

#### **Station :**

Le site est correctement entretenu. La station de traitement des eaux usées fait l'objet d'un suivi régulier de l'ordre d'un passage hebdomadaire effectué par l'exploitant. Le site a été récemment classé ATEX (atmosphère explosive) par rapport au décanteur-digesteur (production biogaz). Pour ce fait, une zone de pompage des graisses a été installée à l'extérieur du site afin de limiter la présence d'agents au sein-même du site. L'exploitant prévoit de renouveler prochainement l'armoire électrique. A noter qu'une étude de suivi d'incidence entre 2020 et 2022 initiée à la demande de la DDT du Tarn. La station de Gaillac Boissel a été incluse dans cette étude. Les conclusions de cette étude sont résumées ci-après : "Une dégradation de la qualité biologique et physico-chimique (nitrites, nitrates, phosphore total et matières en suspension) est observée en aval du rejet sur le milieu récepteur. Les dysfonctionnements occasionnés par la surcharge hydraulique de la station en période pluvieuse entraînent ponctuellement des départs de boues dans le milieu naturel. Par ailleurs, le ruisseau du Viars présente un

faible débit notamment en période de base eau, 0.1 l/s observé en d'étéage, le rejet de la station d'épuration contribue fortement au pouvant donc accentuer l'impact occasionné sur le cours d'eau. L'unité de traitement présente a priori un impact « visible » au regard des mesures réalisées, accentué par les faibles débits du milieu récepteur."

Par ailleurs, le clarificateur fait l'objet de remontées de boues régulières suite aux surcharges hydrauliques subies. Ce phénomène peut engendrer occasionnellement des départs de boues au milieu naturel.

### **Boues** :

Le décanteur digesteur en entrée de station fait l'objet de pompes trimestriels en vue de retirer les graisses et boues qu'il contient. Ces sous-produits issus de l'épuration sont évacués vers la station de Gaillac Longueville.

### **PRECONISATIONS TECHNIQUES** :

Maintenir le niveau d'implication du suivi des installations du système d'assainissement ainsi que la périodicité régulière de vidanges.

### **DONNEES ANALYTIQUES** :

ANALYSES	Concentrations sur échantillon ponctuel	
	sortie en mg/l	Norme* en mg/l
DBO <sub>5</sub>	5	≤ 35 - ≤ 70
DCO	39	≤ 200 - ≤ 400
MES	17	≤ 85
NTK	4,2	
N-NH <sub>4</sub>	0,6	
N-NO <sub>2</sub>	0,8	
N-NO <sub>3</sub>	36	
NGL	41	
Pt	11,2	
pH	7,3	6 UI ≤ pH ≤ 8,5 UI
Température	12,3	≤ 25

Echantillons d'eaux usées analysés par le Laboratoire d'Analyses Public Labos Site du Tarn


32, rue Gustave Eiffel – 81 011 ALBI cedex 9 – 05 63 47 57 75

\* communiqué à titre indicatif ; ne concerne que les bilans 24 h ; hors rendements.

## 2.5. Désignation

<b>STATION D'ÉPURATION DE LONGUEVILLE</b>	
Codes Parcellaires	<b>NV0002</b>
Adresse Cadastre	<b>591 Chemin de Longueville GAILLAC 81600</b>
Contenances (Limites sur Plan Cadastral)	<b>206 772 m<sup>2</sup></b>
Superficies (Limites Visibles des Bornages)	<b>206 788 m<sup>2</sup></b>

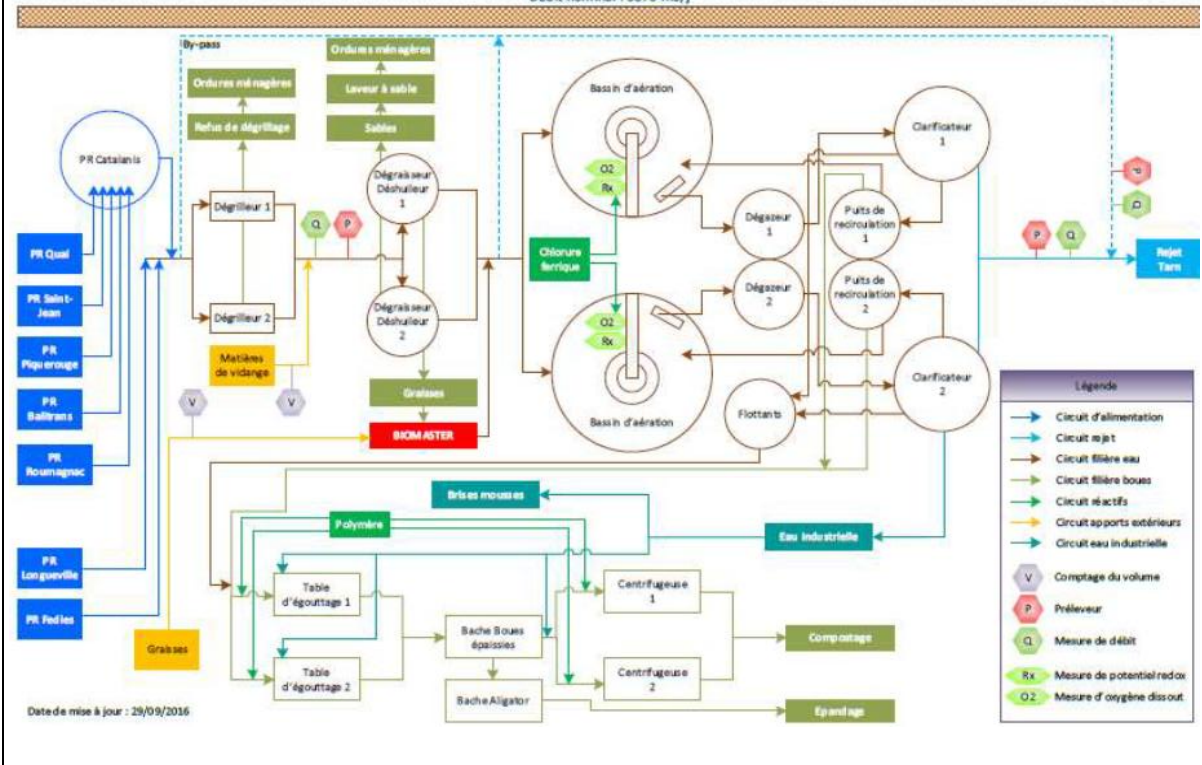
## 2.6. Composition

<b>Biens mis à disposition</b>	
Situation :	
	
Code SANDRE Station :	0581099V004
Capacité :	30 000 EH (en boue activées)
Date mise en Service :	07/2009
Exploitant :	Veolia – SUD TARN
Rejet / Milieu Récepteur :	Rivière TARN
Constructeur :	OTV
Déversoir Tête de Station :	Oui
Gestion des Boues :	Il y a 2 files boues correspondant aux 2 files eau.
Filière de Traitement :	Le traitement des eaux usées sur la station d'épuration de Gaillac est basé sur le principe de l'aération prolongée par boues activées.

Détails de la station/schéma :

# USINE DE DEPOLLUTION DE GAILLAC LONGUEVILLE

Débit nominal : 3870 m<sup>3</sup>/j



## Photos

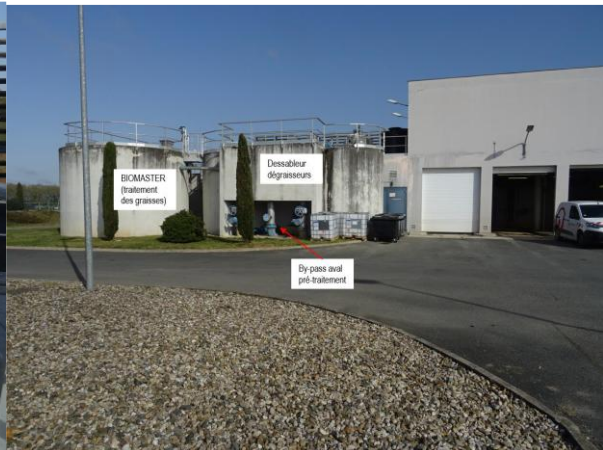
Bâtiment d'accueil technique :



Prétraitements et traitement secondaire



Dégrilleurs automatique et dessableur dégraisseur :



Bassin d'aération file



Zone de contact arrivée conduite de recirculation



Injection chlorure  
ferrique



Sortie des effluents du bassin  
(problème d'obturation)



Accès aux dégazeurs et puis de  
recirculation

Le pont racleur et goulotte :



Le Puit à flottant avec pompes d'extraction et vue générale du bassin



Canal de comptage :



### File boues : table dégroutage et centrifugeuses



### Reactifs : cuve de stockage polymères



## Description de la station d'épuration

### DESCRIPTIF DE LA FILIÈRE EAU

#### **-Poste de refoulement**

- Une fosse à bâtards composée d'une grille grossière de 40 mm d'entrefer,
- Une fosse de relèvement équipée de 3 pompes de débit maximum de 275 m<sup>3</sup>/h et par pompe,
- Un système de désodorisation du poste de relèvement et de la fosse à bâtards, composé d'un extracteur d'air et d'un filtre à charbon,
- Un système de traitement préventif des sulfures.

#### **- Prétraitement**

Le système de prétraitement comporte les équipements suivants :

- Une chambre de sécurité permettant de prévenir les risques liés au dégazage de l'effluent,
- Un dégrillage fin composé de 2 dégrilleurs de maille de 10 mm,
- Un dessablage/dégraissage,
- Un répartiteur permet l'alimentation de la filière biologique,
- Un système de dépotage des matières de vidange composé : fosse de réception (10 m<sup>3</sup>) et stockage (15m<sup>3</sup>).

#### **- Traitement biologique**

Il est composé de 2 files de 15 000 EH. et pour chaque file :

- Zone de contact/anoxie : contenance de 30 m<sup>3</sup>,
- Zone anaérobie : contenance 260 m<sup>3</sup>,
- Cuve « chenal d'oxydation » : contenance de 2460 m<sup>3</sup>,
- Zone de dégazage
- Clarificateur : 2 bassins de diamètre 22,6 m et de surface 366 m<sup>2</sup>.

La sortie :

- Un canal de comptage,
- Un canal de comptage des by-pass.

#### **- Traitement des boues**

Il y a 2 files boues correspondant aux 2 files eau :

- L'épaississement est réalisé sur des tables d'égouttages (2 tables).
- Un stockage intermédiaire des boues comprend une bâche située en dessous des tables d'égouttage.
- Un stockage des boues épaissies sur une bâche Alligator.
- L'unité de déshydratation se compose de 2 centrifugeuses.
- Un réacteur biologique «Biolix» pour le traitement des graisses.

Ouvrages en très bon état général.

Dégradations remarquables : Fissure et déviation sur le canal de comptage / Défaut d'ovalisation du clarificateur qui pourrait favoriser une dégradation plus précoce du pont racleur

En dehors des ouvrages de traitement, quelques fissurations et dégradations sont observables sur les bâtiments d'exploitation

Dispositifs de Sécurité :	Périmètre 11 880 m <sup>2</sup> de terrain clôturé qui entoure la STEP sur une hauteur de 2 mètres. Alarme anti-intrusion dans les bâtiments.
Nature des Effluents :	Domestique.
Industriels :	Quelques Industriels (Pierre Fabre Médicaments Plantes et Industries)

#### Aspects des Ouvrages :

RAS installations en bon état.

Description du réseau d'assainissement			
Type de Réseau :	Séparatif.		
Mètre linéaire :	112.7 km dont 0 km unitaire.		
Nombre de Postes de Relèvement :	Onze (11).		
Nombre de Déversoirs d'Orage :	18 D.O. (dont 3 faisant l'objet d'une surveillance).		
Exploitant :	Véolia – Puygouzon		
Plan des Réseaux :	Oui		
SIG :	Oui		
Schéma Directeur Assainissement :	Finalisation de l'étude au 2 <sup>ème</sup> semestre 2025		
Annexes jointes du schéma :	Fiche de la STEP et fiche de synthèse communale		
<b>Liste des Postes de Refoulement/ Relèvement :</b>			
<b>Postes de refoulement / relèvement</b>	<b>Trop plein</b>	<b>Débit des pompes (m3/h)</b>	
PR BALITRANS	Oui	15	
PR BRENS	Oui	40	
PR CATALANIS	Oui	220	
PR DE CAVE DE LABASTIDE	Oui	20	
PR GENDARMERIE	Oui	20	
PR LA MOUSSE	Oui	65	
PR LA PORTANELLE	Oui	10	
PR LE QUAI	Oui	110	
PR LES CONQUETES	Oui	12	
PR LES FEDIES	Oui	31	
PR L'HORTALISSE	Oui	30	
PR LONGUEVILLE	Oui	31	
PR PIQUEROUGE	Oui	17	
PR POUILLE	Oui	70	
PR ROUMAGNAC	Oui	15	
PR ROUTE DE SAURS	Oui	30	
PR ST JEAN	Oui	110	
PR TESSONNIERES	Oui	9	
<b>Nombre d'Habitants Raccordés :</b>			
N° INSEE	Commune ou partie de Commune	Nombre de branchements	Population totale
81038	GAILLAC	4 745	14 994
81099	BRENS	Gestion Agglo, estimation 700	2 215
81283	SENOUILLAC	Estimation 20	50
81225	RIVIERES	Estimation 50	125
Convention en cours de rédaction pour Rivières dans le cadre de l'avenant de la SDP.			

**Normes de Rejet :**

Le débit de référence et les capacités de traitement de l'installation ont été fixés dans l'autorisation de la station en date du 30/07/2008.

	Journalier (m <sup>3</sup> /j)	De Pointe (m <sup>3</sup> /h)
Débit journalier hors ECP	3 870	275
Débit journalier avec ECP	5 850	440

	Capacité nominale de la station
Equivalent habitant	30 000
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	1 870
DCO (kg/j)	3 595
MES (kg/j)	1 950

L'autorisation de rejet en vigueur de la station d'épuration date du 30/07/2008 et du 20/07/2011 (mise en place du suivi RSDE).

Paramètres	Normes de rejet		Règles de conformité	
	Concentration (mg/l)	Rendement minimum (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/l)
DBO <sub>5</sub>	25	80	5	50
DCO	125	75	5	250
MES	35	90	5	85
<i>NGL</i> *	15	70		
<i>Ptotal</i> *	2	80		

*\*Valeurs dues en moyenne annuelle*

## Inventaire des réseaux par l'Agglomération Gaillac et le délégataire en place

Réseaux :

→ *Les canalisations, branchements et équipements*

	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Canalisations</b>					
Longueur totale du réseau (km)	127,7	128,2	129,8	130,0	0,2%
Canalisations eaux usées (ml)	94 887	95 440	96 948	97 209	0,3%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	85 689	87 501	88 796	89 193	0,4%
<i>dont refoulement (ml)</i>	9 198	7 939	8 152	8 016	-1,7%
Canalisations eaux pluviales (ml)	32 809	32 809	32 807	32 807	0,0%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	32 809	32 809	32 807	32 807	0,0%
<b>Branchements</b>					
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	4 618	4 678	4 714	4 745	0,7%
Nombre de branchements eaux pluviales	18	18	18	18	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>					
Nombre de regards	3 081	3 081	2 584	2 595	0,4%
Nombre de déversoirs d'orage	28	28	28	28	0,0%

### Dernière visite d'assistance technique du SATESE Interprétation des résultats et observations

#### AUTOSURVEILLANCE REGLEMENTAIRE REALISEE LE 11/12/2024

#### Contexte :

La visite d'assistance technique de la station d'épuration de GAILLAC / Longueville s'est déroulée le 11 décembre 2024 par beau temps.

Les autosurveillances réglementaires hebdomadaires de la station sont réalisées par la société VEOLIA (exploitant de l'installation).

Un audit annuel est effectué par un prestataire (SATESE 31) afin de valider les conditions de réalisation de ces interventions.

Le réseau d'assainissement est également exploité par VEOLIA.

#### Réseau :

Le réseau comprend 20 postes de relèvement, lesquels se déversent dans le poste principal de Catalanis, à l'exception du PR des Fédiès et de Piquerouge dont les eaux usées sont relevées directement sur la station d'épuration de Longueville.

Les 3 PR principaux (PR ST-Jean, PR Quai et PR Catalanis) sont équipés d'une télégestion des déversements. En 2023, les déversements de ces points d'autosurveillances ont représenté moins de 1% du débit reçu sur le système d'assainissement.

Le réseau d'assainissement de Gaillac (dont Brens bourg) comprend 4 714 branchements représentant une population de 15 588 (données 2023).

Il collecte également des effluents non domestiques en provenance des établissements Pierre Fabre Médicaments.

#### Station :

Le taux de charge hydraulique moyen (année 2023) est de 50,3% soit 15 090 EH. Les dépassements du débit de référence sont dus à de fortes périodes pluvieuses.

La différence entre les valeurs des débits "entrée et sortie de la filière eau" a été réduite par l'application d'un coefficient de correction visant à compenser la déformation du canal débitmétrique de sortie.

Le taux de charge organique moyen (année 2023) est de 36,0% soit 11 210 EH. Celui-ci reste faible mais semble stable par rapport aux années précédentes.

La qualité du rejet est conforme au regard des résultats des autosurveillances (48 conformes, 2 exclues et 5 non conformes).

Le canal débitmétrique de sortie de station (Venturi HQI-440N) fait l'objet d'une déformation structurelle. Cette dernière incombe un surcomptage du débit sortant.

L'exploitant VEOLIA en relation avec le bureau d'études 3D EAU a effectué une adaptation de la règle de mesure. Ainsi, après caractérisation, un coefficient correctif de 10% a été appliqué à la formule normalisée du canal. Aujourd'hui, une nouvelle dérive du canal est constatée et mesurée par l'exploitant. Visuellement, et notamment par temps de pluie, on constate un léger défaut d'étanchéité entre le canal débitmétrique et le génie civil. Une réflexion est donc à nouveau menée afin de solutionner la problématique. Le remplacement du canal venturi actuel par un ouvrage normé similaire est indispensable. Le déversoir triangulaire semble être inadapté pour cette typologie de station tout comme le débitmètre sur conduite, impossible à mettre en œuvre. La conservation du génie civil actuel et le remplacement du canal à l'identique semble être la solution la moins onéreuse mais nécessite un avis spécifique (ingénieur génie civil/terrassier) quant au bon état général du bâti. La création d'un nouvel ouvrage en parallèle reste envisageable dans le cas où la structure actuelle serait jugée inexploitable.

#### **Boues** :

La production de boues en 2023 représente 6 259 m<sup>3</sup> soit 313 T de matières sèches. Les boues produites sont pour la majeure partie (80%) traitées sur table d'égouttage et centrifugeuse avant d'être expédiées en centre de compostage (COVED à St-Sulpice et SEDE Sébastopol à Saint-Amans-Soult). La bêche alligator servant de stockage avant épandage n'est provisoirement plus utilisée. Les eaux de pluies qui stagnent dessus pourront être évacuées. Près de 20% des boues produites sont destinées à être épandues sur des parcelles agricoles conformément au plan d'épandage validé préalablement en préfecture.

**Travaux à envisager****Scénarios des travaux à court terme suite à l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement :**

- Tous secteurs : Recherche et suppression des by-pass borgne (ITV pour localisation + création d'un regard sur le DO) - 2694 ml ;
- Mise a la cote de 235 regards sur tout secteurs ;
- Hôpital : Mise en séparation effective à minima sur 4 regards - SC3 – SC1&2 : 161 ml DN 90 , Création d'un PR en aval de l'hôpital avec 8 ml DN 200 et 50 ml DN 110
- Ruisseau de Jeanssault : Création d'un relevage - 156 ml DN110 + recalibrage d'un réseau gravitaire - 309 ml DN300 ;
- D964 : Remplacement du réseau EU sur 144 ml DN200 car en très mauvais état
- Rue d'Alger : Remplacement canalisation amiante ciment 150 par canalisation PVC 200 ;
- Rue de la Navigation et domaine privé : Chemisage de réseau séparatif sur 301 ml DN250 puis 150 ;
- Rue du feu : Remplacement de la canalisation assainissement rue du Feu
- Rue des frères Delga : Chemisage continu du réseau
- Av de l'aspirant Buffet : Remplacement de la canalisation existante défailante
- Rue Dom Vaissette – Brens : Chemisage des réseaux raccordés au PR de Brens

**Autres travaux (STEP) :**

- Ponçage et lasure des lambourdes de bois de bardage en extérieur.
- Reprise diverses annotations relevées sur la résine des sols de la salle des centrifugeuses, chemin de roulage du pont clarificateur gauche.
- Expertise Génie Civil en cours globale sur l'ensemble des ouvrages bâtie (STEP).

**Travaux réalisés entre 2020 et 2024 par l'Agglomération Gaillac-Graulhet et le délégataire**

2020	Avenue Dom Vayssette, Renouvellement sur 145 ml Rue Saint-Jean, Renouvellement sur 90 ml Rue Glacière, Renouvellement sur 84 ml
2021	Avenue Charles de Gaulle, extension sur 18 ml Chemin Lapeyre, extension sur 115 ml Rue Côte du Tarn Rue St Jean et Rue Jules Ferry, renouvellement conduites
2022	Réparation du collecteur principal Rue Gambetta Extension EU chemin Lapeyre ; Modification assainissement au 270 Impasse du tunnel Lentajou La Tour, Renouvellement sur 79 ml Lentajou-Violette, Renouvellement sur 368 ml Lentajou-Pensée, Renouvellement sur 182 ml
2023	Avenue Foch Extension réseau Chemin de Lape Extension réseau Av Charles de Gaulle Renouvellement réseau rue du Bel Air Renouvellement réseau Rue des Rosiers Renouvellement réseau impasse de la Marguerite Chantier Grand Frais et Rue Simone Veil, extension 410 ml
2024	Renouvellement réseau place HAUTPOUL, 144 ml Renouvellement réseau place de la Mairie, 100 ml

## COMPETENCE EAU POTABLE

### 2.7 Désignation des installations de prélèvement et de production associées

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
UP ST ROCH	6 800	1 000
<b>Capacité totale</b>	<b>6 800</b>	<b>1 000</b>

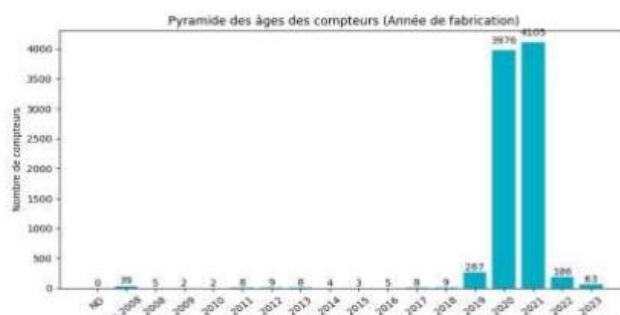
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
RES LES BRUGUES	150
RES REP ST LAURENT	2 000
<b>Capacité totale</b>	<b>2 150</b>

### 2.8 Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

→ *Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage*

	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Canalisations</b>					
Longueur totale du réseau (km)	225,3	226,0	226,4	227,0	0,3%
Longueur d'adduction (ml)	123	123	123	123	0,0%
Longueur de distribution (ml)	225 181	225 887	226 290	226 923	0,3%
<i>dont canalisations</i>	196 521	196 883	197 100	197 461	0,2%
<i>dont branchements</i>	28 660	29 004	29 190	29 462	0,9%
<b>Equipements</b>					
Nombre d'appareils publics	131	131	247	249	0,8%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	117	117	184	186	1,1%
<i>dont bouches d'incendie</i>	5	5	4	4	0,0%
<i>dont puisards d'incendie</i>		4	4	4	0,0%
<i>dont bouches d'arrosage</i>	6	6	4	4	0,0%
<b>Branchements</b>					
Nombre de branchements	5 242	5 301	5 346	5 403	1,1%

	2020	2021	2022	2023	N/N-1	Qualification
<b>Compteurs</b>						
Nombre de compteurs	8 285	8 435	8 553	8 699	1,7%	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>	7 736	7 857	7 998	8 093	1,2%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	549	578	555	606	9,2%	



L'âge moyen du parc compteurs est de 3,6 ans.

Les matériels, les mobiliers et les installations des services de l'assainissement sont mis à disposition (voir leurs descriptifs complets détaillant notamment l'état de ces biens en **annexes extraits du rapport annuel du délégataire Eau potable 2023 et du rapport annuel du délégataire Assainissement 2023**).

### **Article 3 – Conditions d'occupation des biens**

Le Syndicat s'engage à utiliser les biens mis à disposition conformément à l'affectation précisée aux articles 1 et 2 et notamment pour l'exercice de la compétence tel que défini dans ses statuts.

### **Article 4 – Valeur brute comptable des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition (annexe 1)**

La valeur brute comptable des biens immobiliers telle qu'elle figure à l'actif de la collectivité quant aux compétences Eau et/ou Assainissement collectif au 31/12/2024 s'élève :

- la somme de 18 344 317,27 € pour la compétence Assainissement Collectif
- La somme de 9 237 257.26 € pour la compétence Eau.

### **Article 5 – Cumul des subventions transférables (annexe 1)**

Le cumul des subventions transférables telle qu'elle figure à l'actif de la Commune au 31/12/2019 s'élève à

- 5 841 361,63 € pour la compétence Assainissement Collectif
- 271 370.57 € pour la compétence Eau.

### **Article 6 – Emprunt(s) (annexe 2)**

Les emprunts transférés au titre de la prise de compétence figurent en annexe 2. Tout emprunt étant en totalité affecté à la compétence concernée, il n'y a pas nécessité de prévoir de prise en charge par la communauté d'agglomération.

### **Article 7 : Durée de la mise à disposition**

La présente mise à disposition prend effet au 1er janvier 2025.

La durée de la mise à disposition est liée à la durée de l'exercice de la compétence par le Syndicat.

Par conséquent cette mise à disposition prendra fin dans 4 cas :

- désaffectation du bien,
- retrait de la commune de la Communauté d'Agglomération (cf. articles L 5211-19 et L 5211-25-1 du CGCT),
- modification de compétence de la Communauté d'agglomération ou du Syndicat,
- dissolution de la Communauté d'agglomération ou du Syndicat.

### **Article 8 : Substitution dans les droits patrimoniaux**

Le Syndicat prend possession des biens mis à disposition pour l'exercice de ses compétences dans l'état où ils se trouvent à la date de prise de possession. Conformément aux articles L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales la présente mise à disposition ne modifie pas les droits de propriété du Bien tels qu'ils existent au livre foncier.

Le Syndicat assume l'intégralité des droits et obligations du propriétaire à savoir les dépenses d'entretien courant et les réparations nécessaires à la préservation des biens et des équipements, y compris les travaux de l'article 606 du Code Civil.

Ainsi, le Syndicat possède tous pouvoirs de gestion, assure le renouvellement des biens mobiliers, peut autoriser l'occupation des biens mis à disposition, en perçoit les fruits et produits, agit en justice au lieu et place de la Communauté, procède à tous travaux de reconstruction, de démolition ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien des biens. Les travaux réalisés pour l'exercice des compétences sur les biens mis à disposition appartiennent à la Communauté d'Agglomération et non au Syndicat.

Le cas échéant, les lieux à usage commun ne peuvent voir leur utilisation restreinte par l'une ou l'autre des parties.

Le Syndicat s'engage à assurer la partie du bien immobilier mis à disposition ainsi que son contenu.

### **Article 9 : Contrats en cours**

Le Syndicat est subrogé à la Communauté dans l'exécution des contrats en cours. La substitution vaut pour tous contrats, notamment ceux concernant les emprunts, les marchés publics, les délégations de service public, les contrats de location, et ceci à compter du 1er janvier 2025, date du transfert des compétences.

### **Article 10 : Restitution des biens**

Une plus-value ou moins-value pourra, le cas échéant, être versée lors de la restitution des biens à la Communauté d'agglomération ou la commune par le syndicat.

A défaut d'accord, cette plus-value fera l'objet d'une estimation par les Domaines.

### **Article 11 : Coût de la mise à disposition**

La mise à disposition des biens désignés ci-dessus est faite à titre gratuit.

### **Article 12: Avenant**

Toute modification du contenu du présent procès-verbal de mise à disposition fera l'objet d'un avenant à celui-ci. Dans le cas de travaux, les modifications portées aux biens mis à disposition seront constatées par avenant à l'issue du procès-verbal de réception des travaux.

Les modifications liées à la gestion des biens transférés pourront donner lieu :

- à une mise à jour de l'inventaire d'état des lieux,
- à une actualisation de l'état de l'actif,
- à une insertion dans le rapport annuel prévu par l'article L5211-39 du CGCT

### **Article 13 : Dispositions diverses**

Le transfert patrimonial fera l'objet d'écritures comptables chez le comptable du centre des finances publiques pour constater cette mise à disposition, par une opération d'ordre non budgétaire.

### **Article 14 : Litiges relatifs au transfert**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre du transfert de compétence relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de TOULOUSE. Les parties s'engagent cependant à rechercher préalablement une solution amiable au litige et notamment à envisager la médiation.

Fait à Téco  
le

Le Président de la Communauté

Le Président du Syndicat

Paul SALVADOR

François VERGNES

Liste des pièces annexées :

- Valeur Comptable des Biens Immobiliers et Mobiliers (Annexe 1)
- Valeur Comptable des Subventions Transférables (Annexe 1)
- Amortissements pour les Communes de + de 3 500 Habitants (Annexe 1)
- Emprunts Transférés (Annexe 2)
- Inventaires des Biens du Service (Annexe 3)

**INFRASTRUCTURES DE  
L'ASSAINISSEMENT ET DE  
L'EAU POTABLE  
COMMUNE DE GAILLAC  
ANNEXE 1  
- Valeur Comptable des Biens  
Immobiliers  
et Mobiliers  
- Amortissements**

## \* BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS :

**POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

Numéro d'immobilisation Ctril	Numéro d'inventaire	Libellé	Valeur brute	Total amortissements constatés	Valeur nette	Durée d'amortissement (ans)	Nature d'acquisition
29-0046	AS2022.0036	GAILLAC-270 imp du tunnel-Branchement	1 029,00	0,00	1 029,00	50	21532
29-0266	12602-2	VERMICULTURE 1980 (Commune Gaillac)	3 375,53	3 375,53	0,00	50	21738
29-0616	12602-7	TRAVAUX 99 (Commune Gaillac)	29 966,83	14 383,42	15 583,41	50	217532
29-0227	12602-TER-2007	TERRAIN DIVERS 2007 (Commune Gaillac)	34 516,90	0,00	34 516,90	0	21711
29-0615	12602-6	TRAVAUX 98 (Commune Gaillac)	46 278,44	22 214,52	24 063,92	50	217532
29-0605	12602-2017RESEAU01	TRAVAUX RESEAUX 2017 (Commune Gaillac)	62 942,26	7 553,40	55 388,86	50	217532
29-0593	12602-11	TRAVAUX 2003 (Commune Gaillac)	84 900,64	33 960,22	50 940,42	50	217532
29-0595	12602-13	TRAVAUX 2005 (Commune Gaillac)	104 401,99	37 584,64	66 817,35	50	217532
29-0609	12602-22	TRAVAUX 2014 (Commune Gaillac)	114 525,84	20 615,63	93 910,21	50	217532
29-0608	12602-21	TRAVAUX 2013 (Commune Gaillac)	120 364,20	24 072,26	96 291,94	50	217532
29-0611	12602-24	TRAVAUX 2016 (Commune Gaillac)	124 803,68	17 472,34	107 331,34	50	217532
29-0604	12602-2009RESEAU01	INTEGRATION TRAVAUX 2009 (Commune Gailla	130 785,79	10 464,00	120 321,79	50	217532
29-0594	12602-12	TRAVAUX 2004 (Commune Gaillac)	136 157,18	51 739,23	84 417,95	50	217532
29-0610	12602-23	TRAVAUX 2015 (Commune Gaillac)	177 120,35	28 338,45	148 781,90	50	217532
29-0614	12602-5	TRAVAUX 97 (Commune Gaillac)	200 749,91	100 374,96	100 374,95	50	217532
29-0607	12602-2019RESEAU01	FA-2018030008-0032 RENOUVELLEM (Commune	232 751,02	18 620,00	214 131,02	50	217532
29-0617	12602-8	TRAVAUX 2001 (Commune Gaillac)	235 197,34	108 190,91	127 006,43	50	217532
29-0602	12602-19	TRAVAUX 2011 (Commune Gaillac)	267 469,44	64 191,89	203 277,55	50	217532
29-0606	12602-2018RESEAU01	TRAVAUX RESEAUX 2018 (Commune Gaillac)	300 539,47	31 304,07	269 235,40	50	217532
29-0618	12602-9	TRAVAUX 2001 (Commune Gaillac)	340 466,00	149 804,40	190 661,60	50	217532
29-0603	12602-20	TRAVAUX 2012 (Commune Gaillac)	342 848,34	75 426,71	267 421,63	50	217532
2023-ASS-2315-0005	2023-ASS-2315-0005	RENVLMT RESEAU ASSAI. GAILLAC 2022-VOI-R	396 582,58	0,00	396 582,58	0	2315
29-0265	12602-1	STATION EPURATION 1980 (Commune Gaillac)	514 573,16	514 573,16	0,00	30	21738
29-0597	12602-10	TRAVAUX 2002 (Commune Gaillac)	517 805,51	217 478,09	300 327,42	50	217532
29-0601	12602-18	TRAVAUX 2010 (Commune Gaillac)	532 619,36	138 480,27	394 139,09	50	217532
29-0596	12602-14	TRAVAUX 2006 (Commune Gaillac)	550 357,23	198 128,15	352 229,08	50	217532
29-0696	ASS2020.0024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS GAIL	584 210,28	0,00	584 210,28	50	21532
29-0613	12602-4	RESEAU EAUX PLUVIALES 1969 A 1 (Commune	896 788,29	804 342,41	92 445,88	50	217532
29-0598	12602-15	TRAVAUX 2007 (Commune Gaillac)	1 066 296,94	326 698,90	739 598,04	50	217532
29-0599	12602-16	TRAVAUX 2008 (Commune Gaillac)	2 194 392,41	614 430,03	1 579 962,38	50	217532
29-0612	12602-3	RESEAU 1969 A 1996 (commune Gaillac)	2 619 379,21	2 036 242,70	583 136,51	50	217532
2024-ASS-2315-0086	2024-ASS-2315-0015	RENOUVELLEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT GAI	514 403,07	0,00	514 403,07	0	2315
29-0600	12602-17	TRAVAUX 2009 (Commune Gaillac)	4 865 719,08	1 265 086,57	3 600 632,51	50	217532

**Total = 18 344 317,27 € 6 935 146,86 € 11 409 170,41 €**

**POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE**

Num. immobilisation	Num. inventaire	Libellé	Valeur brute	Total amortissements constatés	Valeur nette	Acquisition : nature
2023-EAU-2315-00	2023-EAU-2315-00	RENVLMT RES° EAU GAILLAC 2022-VOI-R	653 702,88	0,00	653 702,88	2315
2023-EAU-2315-00	2023-EAU-2315-00	SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	26 325,00	0,00	26 325,00	2315
28-0001	EA2021.0001	EXT°RES°EAU POTABLE POWJOLARD GAILLAC	34 806,21	0,00	34 806,21	2315
28-0002	EA2022.0001	STATION EAU POTABLE ST ROCH GAILLAC	22 589,10	0,00	22 589,10	2315
28-0003	EA2022.0002	STATION EAU POTABLE ST FONTS GAILLAC	2 375,00	0,00	2 375,00	2315
28-0004	EA2022.0003	GAILLAC-Rue Jules Ferry-Maillage AEP	6 001,68	0,00	6 001,68	2315
28-0013	EA2020.0039	TERRAINS 2007 (MAD commune GAILLAC)	3 122,27	0,00	3 122,27	21711
28-0014	EA2020.0002	RESERVOIR BRUGUES 1999 (MAD comne GAIL)	2 561,13	1 911,86	649,27	21738
28-0015	EA2020.0035	CHATEAU D'EAU DES FEDIES BRUG 1960 (MAD	22 590,74	22 590,74	0,00	21738
28-0016	EA2020.0036	RESERVOIR PARC STE CECILE 1960 (MAD comm	50 628,32	50 628,32	0,00	21738
28-0019	EA2020.0040	DIVERS ECART 2007 (MAD commune GAILLAC)	60 361,59	0,00	60 361,59	21738
28-0017	EA2020.0037	STATION POMPAGE PARC ST ROCH 1960 (MAD c	85 109,24	50 091,13	35 018,11	21738
28-0018	EA2020.0038	RENFORCEMENT STATION ST ROCH 1960 (MAD c	1 386 828,71	1 198 700,28	188 128,43	21738
28-0025	EA2020.0010	RESEAU 2000 (MAD commune GAILLAC)	14 097,07	6 484,76	7 612,31	217531
28-0022	EA2020.0007	RESEAU 1998 (MAD commune GAILLAC)	20 016,75	10 007,80	10 008,95	217531
28-0023	EA2020.0008	RESEAU 1999 (MAD commune GAILLAC)	20 383,38	9 784,73	10 598,65	217531
28-0046	EA2020.0033	RESEAU 2016 (Commune Gaillac)	21 931,93	5 570,72	16 361,21	217531
28-0031	EA2020.0017	TRAVAUX CHEMIN DES OISEAUX 20 2017 (MAD	22 441,22	2 693,28	19 747,94	217531
28-0032	EA2020.0018	TRAVAUX RESEAUX 2017 (MAD commune GAILLA	30 289,25	3 635,14	26 654,11	217531
28-0024	EA2020.0009	RESEAU 2001 (MAD commune GAILLAC)	35 686,85	15 702,76	19 984,09	217531
28-0042	EA2020.0028	RESEAU 2012 (Commune Gaillac)	52 521,20	11 553,80	40 967,40	217531
28-0030	EA2020.0016	DIVERS RESEAUX ANTERIEUR 2002 (MAD commu	61 649,29	61 649,29	0,00	217531
28-0021	EA2020.0006	RESEAU 1997 (MAD commune GAILLAC)	65 763,76	34 196,69	31 567,07	217531
28-0029	EA2020.0015	RESEAU 2004 (MAD commune GAILLAC)	70 599,67	26 827,87	43 771,80	217531
28-0028	EA2020.0013	RESEAU 2003 (MAD commune GAILLAC)	89 682,03	35 873,53	53 808,50	217531
28-0026	EA2020.0011	RESEAU 2002 (MAD commune GAILLAC)	136 565,65	57 356,93	79 208,72	217531
28-0035	EA2020.0021	RESEAU 2005 (MAD commune GAILLAC)	143 647,33	51 713,16	91 934,17	217531
28-0045	EA2020.0032	RESEAU 2015 (Commune Gaillac)	146 908,08	25 378,77	121 529,31	217531
28-0038	EA2020.0024	RESEAUX 2008 (Commune Gaillac)	186 456,40	52 207,67	134 248,73	217531
28-0044	EA2020.0031	RESEAU 2014 (Commune Gaillac)	218 736,93	34 998,44	183 738,49	217531
28-0043	EA2020.0029	RESEAU 2013 (Commune Gaillac)	261 050,11	52 210,01	208 840,10	217531
28-0041	EA2020.0027	RESEAU 2011 (Commune Gaillac)	266 236,73	63 897,33	202 339,40	217531
28-0033	EA2020.0019	FA 2018030008-0016 2018/19 REN (MAD comm	271 275,80	28 220,48	243 055,32	217531
28-0034	EA2020.0020	FA-2018030008-0035 RENFORCEMENT (Commune	290 540,47	23 244,00	267 296,47	217531
28-0037	EA2020.0023	RESEAUX 2007 (Commune Gaillac)	299 907,83	95 970,21	203 937,62	217531
28-0036	EA2020.0022	RESEAU 2006 (Commune Gaillac)	343 860,66	116 912,19	226 948,47	217531
28-0027	EA2020.0012	OZONEUR 2002 (MAD commune GAILLAC)	429 658,63	429 658,63	0,00	217531
28-0039	EA2020.0025	RESEAUX 2009 (Commune Gaillac)	572 427,40	160 280,58	412 146,82	217531
28-0040	EA2020.0026	RESEAUX 2010 (Commune Gaillac)	707 368,08	183 914,97	523 453,11	217531
28-0020	EA2020.0004	RESEAU 1969 A 1997 (MAD commune GAILLAC)	1 896 978,74	1 656 267,30	240 711,44	217531
28-0048	EAU2020.002	TRAVAUX EAU GAILLAC	202 171,62	0,00	202 171,62	2315
28-0049	EA2020.0043	DIVERS COMPTE 275 (Commune Gaillac)	1 402,53	0,00	1 402,53	275
		<b>Total</b>	<b>9 237 257,26 €</b>	<b>4 580 133,37 €</b>	<b>4 657 123,89 €</b>	

\* **SUBVENTIONS TRANSFÉRABLES :****POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

Numéro d'immobilisation C	Numéro d'inventaire	Libellé	Valeur brute	Total amortissements constatés	Valeur nette	Durée d'amortissement (ans)	Nature d'acquisition
2024-ASS-1318-0043	2024-ASS-1318-0043	RESEAU ASSAINISSEMENT GAILLAC - PVR	832,86	832,86	0,00	1	1318
2024-ASS-1318-0080	2024-ASS-1318-0080	PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX P.V.R	30 159,64	0,00	30 159,64	50	1318
2024-ASS-13118-0042	2024-ASS-13118-0042	RESEAU ASSAINISSEMENT GAILLAC - DSIL	244 885,00	0,00	244 885,00	50	13118
29-0072	AS2020.0140	SUBV (MAD GAILLAC)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	41	1318
29-0073	AS2020.0141	SUBV (MAD GAILLAC)	4 532 792,36	1 515 910,66	3 016 881,70	42	1318
2021-ASS-1318-0005	2021-ASS-1318-0005	PVR PARTIC VOIE ET RESEAU GAILLAC	32 691,77	-	32 691,77	50	1318
<b>Total =</b>			<b>5 841 361,63 €</b>	<b>2 516 743,52 €</b>	<b>3 324 618,11 €</b>		

**POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE**

Num. immobilisation	Num. inventaire	Libellé	Valeur brute	Total amortissements constatés	Valeur nette	Acquisition : nature
28-0006	EA2020.0044	SUBV (MAD Cmne Gaillac)	271 370,57	169 679,84	101 690,73	1318
<b>Total</b>			<b>271 370,57 €</b>	<b>169 679,84 €</b>	<b>101 690,73 €</b>	



# INFRASTRUCTURES DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE COMMUNE DE GAILLAC ANNEXE 2 - Emprunts Transférés

## POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

AUCUN EMPRUNT SOUSCRIT

## POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE

BANQUE	N° PRÊT	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ (au 31/12/2024)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	TYPE DE TAUX
<b>EMPRUNTS CLASSIQUES</b>						
CRÉDIT AGRICOLE CIB	LT080425	892 650	285 950,00	19/06/2012	17/01/2028	4,83 % FIXE TRIMESTRIEL
*CREDIT AGRICOLE CIB	CP1586	165020,32	137516,92	31/01/2022	31/10/2039	1% FIXE TRIMESTRIEL
<b>EMPRUNT TOTAL TRANSFÉRÉ</b>			<b>423 466,92</b>			

\*Montant du prêt proratisé par rapport à la quote-part du prêt affecté à la commune.  
 Le montant global initial du prêt, toutes communes confondues, est de 5 072 965,64 euros.